



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-189

### Arrêt du Passeport-Vacances – quelles solutions estivales pour concilier travail et famille

---

Auteurs :	Kubski Grégoire / Vial Pierre
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	18.08.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	18.08.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	05.12.2023

---

#### I. Question

Depuis plus de quatre décennies, l'association Passeport Vacances a permis à des petit-e-s Fribourgeois-e-s de découvrir et de pratiquer une foule d'activités durant l'été. Pendant tout ce temps, l'Etat de Fribourg s'est reposé sur cette association qui favorisait indirectement la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale puisqu'elle offrait des activités aux enfants issus de familles dont les parents travaillent durant l'été.

Malheureusement, l'engagement bénévole s'érode, comme dans l'ensemble du milieu associatif qui ne peut compter que sur un nombre de personnes toujours plus restreint. Le comité qui organisait le Passeport Vacances en Gruyère a indiqué qu'il s'agissait vraisemblablement de la dernière édition tandis que le comité de la Ville de Fribourg a jeté l'éponge en juin de cette année.

Il est important que la jeunesse de ce canton ne reste pas oisive la journée durant, devant des écrans. L'Etat doit tenir sa place et anticiper les mutations du monde associatif sur lequel il avait tendance à se reposer avant que ne disparaissent toutes les activités proposées l'été à la jeunesse du canton. Pour l'heure, le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (ci-après : BPEJ) du canton se contente de mettre à disposition une liste de camps, de colonies de vacances et de camps aérés.

Au vu de ce qui précède, les soussignés posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat constate-t-il également qu'il existe actuellement une mutation du monde associatif et que l'offre d'activités estivales pour les enfants tend à se réduire ?
2. Comment le Conseil d'Etat entend-il réagir et anticiper ce manque d'activités estivales dans le canton ?
3. Le Conseil d'Etat demande-t-il des enquêtes en milieu scolaire pour connaître les activités estivales des enfants, notamment dans l'optique de monitorer la santé mentale et le bien-être de notre jeunesse ?

4. Le BPEJ du canton informe-t-il par écrit les parents de ce canton et entreprend-il une sensibilisation sur les activités estivales ? Quelles pistes d'amélioration de la communication de ces activités estivales sont envisageables ?
5. L'Etat de Fribourg va-t-il encourager des activités qui sont de réelles solutions pour les parents ayant une activité professionnelle (notamment la prise en charge des enfants sur la pause de midi) ?

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat précise en premier lieu que la majeure partie des compétences en matière de mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse relève des communes. Le cadre juridique implique un rôle de soutien, de coordination et de haute supervision de la part de l'Etat et un rôle proactif de la part des communes, en collaboration avec les instances associatives locales (art. 8, 9 et 12 de la loi sur l'enfance et la jeunesse [LEJ] ; art. 52 al. 1 de la Constitution du canton de Fribourg ; art. 19 et 20 du règlement sur l'enfance et la jeunesse [REJ]). De plus, il y a lieu de mentionner que les activités estivales organisées par le monde associatif sont soutenues au niveau fédéral, au travers de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes<sup>1</sup>.

Sur la base de cette répartition des compétences, plusieurs projets ont été lancés à différents niveaux, basés sur la coopération entre associations et entités publiques. Bien que l'activité des comités de bénévoles qui gèrent le Passeport Vacances soit en train de vivre une période difficile dans certains districts, de nombreuses activités sont offertes par d'autres associations et par les communes, avec le soutien de l'Etat. L'offre des activités estivales est publiée sur les sites internet du canton, des communes, et des différentes associations impliquées.

De plus, outre son activité informative et ses soutiens aux projets jeunesse, l'Etat soutient et participe activement à Fritime, une association sans but lucratif dont la mission est celle de promouvoir les activités sportives, artistiques et culturelles en faveur de tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg. Au travers d'une subvention et de conseils, ce programme cantonal encourage les communes à mettre en place un calendrier d'activités variées et gratuites, en collaboration avec le réseau associatif des régions et en valorisant le travail bénévole. De plus, l'Etat soutient l'organisation du festival Juvenalia qui permet aux familles de découvrir les organisations fribourgeoises proposant des activités aux enfants et aux jeunes lors d'une journée festive et ludique. Le festival se déroule chaque année un samedi au début du mois de juin sur la place Georges-Python.

1. *Le Conseil d'Etat constate-t-il également qu'il existe actuellement une mutation du monde associatif et que l'offre d'activités estivales pour les enfants tend à se réduire ?*

Le Conseil d'Etat constate que le monde du bénévolat vit une phase de difficulté dans certains secteurs et de modification de l'engagement<sup>2</sup>. Cependant, comme indiqué par l'étude Observatoire du bénévolat en Suisse 2020, on n'observe pas un déclin général du bénévolat en Suisse, une vision plus différenciée étant nécessaire pour bénéficier d'une réelle compréhension de la situation

---

<sup>1</sup> Sur la base de cette loi, la Confédération octroie des aides financières à des associations privées, ainsi qu'aux cantons (si compétents) et communes qui conduisent des projets d'importance nationale.

<sup>2</sup> Voir [19h30 - Dans plusieurs cantons, le passeport-vacances est menacé faute de bénévoles. Fribourg a même décidé d'annuler l'édition 2023. - Play RTS](#)

actuelle<sup>3</sup>. L'étude souligne que la situation varie selon le domaine et le type d'organisations au sein desquelles les bénévoles sont engagés<sup>4</sup>. S'il est vrai qu'on observe un déclin du bénévolat dans les clubs sportifs, les services à la population et les groupes d'intérêt, on constate une croissance dans d'autres domaines, comme le secteur culturel, les associations de loisirs (jeux, hobbies) ou les organisations socio-caritatives.

L'étude observe, par ailleurs, que la difficulté à concilier travail, famille et bénévolat ainsi que le temps qu'il faut consacrer à ce dernier conduisent des personnes à réduire leur engagement ou à revoir sa forme en n'effectuant que des tâches ponctuelles et sont des motifs d'abandon particulièrement fréquents<sup>5</sup>.

2. *Comment le Conseil d'Etat entend-il réagir et anticiper ce manque d'activités estivales dans le canton ?*

Dans le respect de ses compétences, le Conseil d'Etat n'entend pas intervenir dans le développement de l'offre d'activités estivales.

3. *Le Conseil d'Etat demande-t-il des enquêtes en milieu scolaire pour connaître les activités estivales des enfants, notamment dans l'optique de monitorer la santé mentale et le bien-être de notre jeunesse ?*

Chaque année, le BPEJ mène des sondages non contraignants auprès des communes afin d'obtenir un panorama des offres existantes dans le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Cette récolte de données non exhaustives, basées sur les réponses des communes, permet d'indiquer les offres existantes sur le site internet de l'Etat.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a présenté, dans son rapport 2023-DSAS-6 sur la politique familiale dans le canton de Fribourg faisant suite aux postulats 2019-GC-41 *Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes* et 2021-GC-25 *Comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton de Fribourg et à leur famille*, les résultats d'une évaluation de l'adéquation entre les besoins des familles et les offres de prestations, qui comprend notamment le thème de l'accès aux activités extrascolaires.

4. *Le BPEJ du canton informe-t-il par écrit les parents de ce canton et entreprend-il une sensibilisation sur les activités estivales ? Quelles pistes d'amélioration de la communication de ces activités estivales sont envisageables ?*

Le BPEJ met à disposition une page internet informative qui recueille l'offre des activités estivales (camps et activités de vacances)<sup>6</sup> et en fait également la promotion sur les réseaux sociaux. De plus, le site présente une cartographie des offres et des activités de promotion enfance-jeunesse qui comprend aussi les activités conduites pendant l'été<sup>7</sup>. Ces informations sont issues des sondages conduits par le BPEJ auprès des communes.

---

<sup>3</sup> M. Lamprecht, A. Fischer et H. Stamm, *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*, Société suisse d'utilité publique et Seismo, Zurich-Genève, 2020, [https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16192/oa\\_9782883517271.pdf](https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16192/oa_9782883517271.pdf), p. 35.

<sup>4</sup> Ibid., p. 46.

<sup>5</sup> Ibid., p. 102.

<sup>6</sup> [Camps de vacances et activités de jeunesse | État de Fribourg](#).

<sup>7</sup> [Cartographie des offres et des activités de promotion enfance-jeunesse du canton de Fribourg | État de Fribourg](#).

Frisbee, le Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse soutenu par la DSAS, tient également à jour un portail d'activités sur son site internet<sup>8</sup>. Ce portail comprend notamment des offres de camps et d'activités estivales.

5. *L'Etat de Fribourg va-t-il encourager des activités qui sont de réelles solutions pour les parents ayant une activité professionnelle (notamment la prise en charge des enfants sur la pause de midi) ?*

Il s'agit de différencier l'accueil extrascolaire et les activités extrascolaires.

En matière d'accueil extrascolaire visant à concilier la vie familiale et professionnelle, le canton a avant tout des compétences d'autorisation et de surveillance. Ce sont les communes qui proposent, soutiennent et subventionnent les places d'accueil extrafamilial (art. 6 al. 3 LStE). Dans le cadre du rapport sur la politique familiale dans le canton de Fribourg précédemment cité, une des pistes du plan stratégique « Pour une politique des familles » est d'améliorer l'accessibilité des prestations pour les familles, en assurant notamment des prestations d'accueil extrafamilial de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire. A cette fin notamment, une plateforme des familles réunissant les différents acteurs et actrices impliqués du canton, des communes, du secteur associatif et de la société civile est prévue.

Les activités extrascolaires (par exemple camps ou activités de loisirs) ne sont pas considérées comme des structures d'accueil extrafamilial de jour et ne sont ainsi pas soumises à surveillance ou autorisation du canton. Leur organisation relève uniquement des compétences des communes et de la libre initiative des associations de la société civile.

En conséquence et dans le respect de ses compétences, le Conseil d'Etat ne peut soutenir des activités appelées à être offertes régulièrement, comme cela est le cas pour les activités du Passeport vacances. Il peut toutefois offrir un soutien financier ponctuel à certains projets via le soutien aux projets de jeunesse, pour autant qu'ils répondent aux critères.

---

<sup>8</sup> [Frisbee – Activités pour les enfants et les jeunes \(frisbeenet.ch\)](http://frisbeenet.ch).